Description de fonction du chef éducateur

"L'institution qui fonctionne bien est celle ou l'on parle, ou l'on décide et ou l'on reconnaît ses maladie."

Le chef éducateur est le premier responsable de l'application du projet pédagogique du service en collaboration avec l'assistante sociale.

Il dépend directement du directeur.

C'est la personne référente concernant l'aspect pédagogique et l'organisation quotidienne aux cabris.

Il est le garant des lois, des règles de l'institution (ROI & RGT), des décisions de la direction et des décisions prises en équipe. Il est la personne de terrain qui rappelle en premier lieu l'ensemble de celle-ci. Fais part des débordements récurrents à la direction.

Il veille à communiquer toutes informations utiles au jeune, à l'équipe et aux responsables du service.

Elle a une connaissance du secteur de l'Aide à la jeunesse, de la législation sociale suffisante pour réaliser ces tâches.

Il propose des formations pour étendre ses connaissances et améliorer ses pratiques.

Ses missions:

coordination et supervision de l'équipe d'éducateurs (trices),
Garant des lois, règles et décisions,
mise en œuvre du projet pédagogique du service,
élaboration et mise en œuvre des projets éducatifs individuels, des objectifs et de la
carte d'identité des enfants,
animation des réunions,
gestion budgétaire de l'argent de poche.

Pour cela il,

- 1. Participe à la réunion de coordination du service avec l'assistante sociale et le Directeur
- 2. participe à l'évaluation des membres de l'équipe, suggère des formations,
- 3. participe et anime la réunion d'équipe, être garant de la cohérence de l'équipe, du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur et des différentes décisions des réunions.
- 4. veille au suivi des objectifs des projets individuels dans le quotidien, il rappelle ceux-ci aux référents et rédige les PEI qu'il laisse à disposition de l'équipe.
- 5. Il met à jour la farde stagiaire, la farde école et mouvement de jeunesse.
- 6. Il veille au suivi des responsabilités individuelles des membres de l'équipe en coordination avec la direction.
- 7. interpelle la direction sur les dysfonctionnements et venir avec des solutions positives et constructives
- 8. gère son temps de chef éducateur à bon escient en fonction des besoins du service
- 9. Organise le temps de travail de l'équipe éducative de manière stable, participative, sécurisante, dans les respects de la législation du travail
- 10. Organise les remplacements pour cause de maladie, de congés et autres.
- 11. Organise les vacances des jeunes et les camps, les inscriptions, les dossiers, la supervision des équipes en camps.

- création et contrôle des horaires,
- 12. Organise les stages éducatifs, dans le cadre de la note existante (2008) et réparti le suivi des stages dans l'équipe.
- 13. Veiller au climat positif de l'équipe, au bien être de chacun dans le respect des besoins du service.
- 14. Est en relais pour les remplacements, nuit et week-end en cas de nécessité.
- 15. Il veille au respect de l'ordre et de l'hygiène et des mesure de sécurité.